La politique culturelle de la MRC, y adhérons-nous ?

Isabelle S. Pearse

Vous avez peut-être remarqué les pétitions affichées aux deux dépanneurs et à la bibliothèque de Ste-Anne-des-Lacs, vous demandant de signer et ainsi signifier votre accord à ce que notre municipalité adhère à la politique culturelle régionale proposée par la MRC des Pays-d'en-Haut.

Qu'est-ce qu'une politique culturelle? Selon celle-ci, c'est: «un outil par lequel une municipalité ou une MRC reconnaît l'importance d'une vie culturelle sur son territoire comme un bien essentiel à la vie en société au même titre que les dimensions sociale économique et environnementale.» La culture y est définie comme étant: «ce qui fait la richesse d'une société. Plus elle est définie, plus elle aide les communautés à s'identifier, à se connaître et se reconnaître à se rapprocher et à se comprendre. Elle procure un sentiment de fierté et d'appartenance à un lieu.» Ceci étant dit, il est intéressant de voir que cette politique culturelle ne s'adresse pas seulement aux artistes associés aux diverses formes d'arts mais aussi à toute la population en tant que consommateur d'art (lecture d'un livre, appréciation d'une peinture ou d'une pièce de théâtre, amateur de musique sous toutes ses formes) et enthousiastes de la nature puisque celle-ci fait également partie de la politique culturelle en tant que patrimoine naturel que l'on peut conserver ou aménager de façon à en profiter.

Qu'est-ce qu'une telle politique nous donnerait à nous citoyens de SADL? Elle signifierait le début de la création d'un milieu de vie qui nous appartient. Une occasion de rencontrer des gens qui ont des intérêts ainsi que des valeurs similaires aux nôtres et pour certains, briser l'isolement causé par les réalités géographiques de notre territoire. Adhérer à la politique culturelle de la MRC est selon ce que j'en comprends, un moyen nous permettant de profiter de leur savoir en matière de recherche, subventions et ressources disponibles à ce sujet, de partager nos richesses avec les autres municipalités tout en se créant des liens avec nos voisins. Prenons par exemple la bibliothèque qui fait aussi partie de cette politique culturelle. La nôtre fait déjà beaucoup avec ce qu'on lui accorde. Si on lui allouait un peu plus de soutien, on pourrait la développer de façon continue et l'adapter selon nos besoins à tous: enfants, adultes, parents et aînés.

Sachez qu'il n'est nullement question d'attirer des autobus bondés de touristes à Sainte-Anne-des-Lacs, ni de détruire notre identité en nous fusionnant à d'autres municipalités. Je crois qu'en majorité on est heureux de vivre à Sainte-Anne-des-Lacs pour sa tranquillité, sa beauté, sa simplicité et ses gens sympathiques. Par contre je suis convaincue qu'on peut s'offrir des petites douceurs collectives pour améliorer notre qualité de vie, sans perdre tous nos acquis. Cette vision est également partagée par les membres du comité pour l'adoption de la politique culturelle à SADL. Vous pouvez les rejoindre en téléphonant à Mme Nicole Cossette au 224-4971. Pour contacter la MRC visitez le *www.cldpdh.org/fr/joindre.html*

Les nouvelles de l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Lacs

Assemblé régulière du conseil municipal le 13 mars 2006 *- Élie Laroche*

Les principaux dossiers à l'ordre du jour

- Conseiller Daniel Laroche (conflit d'intérêts)
- Politique culturelle
- Politique familiale
- Nomination CCU

Le conseiller Daniel Laroche dans l'eau bouillante

L'historique du dossier débute il y a quelques mois, lorsque monsieur Bourgoin résidant de Sainte-Anne-des-Lacs, déposait de nombreux documents et demandait des éclaircissements vis-à-vis un éventuel conflit d'intérêts du conseiller Daniel Laroche au sujet du dossier 120, chemin des Cèdres. Suite à un avis juridique, le conseil municipal à majoritairement opté de confier le dossier à la firme d'avocats Prévost Auclair et associés. Le conseiller Daniel Laroche pourrait être déclaré inhabile à siéger s'il est reconnu coupable dans le conflit d'intérêts selon madame Monique Monette Laroche.

Finance

Monsieur Sylvain Harvey a présenté un projet de résolution permettant d'allouer des frais de déplacement de 25$ à chaque membre du comité consultatif d'urbanisme, le montant est récurent aux réunions auxquels ils assistent.

L'école Marie-Rose de Saint-Sauveur bénéficiera d'une commandite de 500 $ de la municipalité de Ste-Anne-des-Lacs. On se rappelle que cette école est utilisée par les enfants de Ste-Anne-des-Lacs.

Monsieur le maire Claude Boyer ainsi que le conseiller Sylvain Harvey ont manifesté leur intention de participer au congrès UMQ, les 26,27 et 28 avril prochain.

Le conseil municipal a autorisé l'achat de 2 billets à 110 $ l'unité pour le souper bénéfice Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut.

Administration

Le conseil municipal a unanimement décidé de poursuivre le service de transport adapté.

Travaux publics

Un montant de 2400 $ est accordé à l'entrepreneur T.V. Charbonneau inc. qui effectue le déneigement, afin de déglacer certains endroits jugé stratégiques. Ce montant s'ajoute aux contrats déjà an cours.

Loisirs

Le projet de politique culturelle mis de l'avant par la MRC des Pays-d'en-Haut à été proposé par madame Monique Monette Laroche et appuyé par monsieur Gilles Crispin, le conseil municipal ira de l'avant avec ce projet même si monsieur le maire Claude Boyer a exprimé son désaccord.

Le conseil municipal autorise l'embauche d'une responsable des loisirs à 8 heures semaine au taux horaire de 15$.

Urbanisme

Le conseil municipal autorise le renouvellement du mandat de madame Kavanah et de monsieur Granjean comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme. Monsieur André Lavallée s'ajoute comme nouveau membre du CCU. Par un vote majoritaire, le conseil à décidé de ne pas renouveler le mandat du conseiller Daniel Laroche qui est le représentant du conseil municipal au sein de ce comité. Monsieur Kevin Mcguire, conseiller, remplacera Daniel Laroche.

Monsieur Brunet, directeur du service de l'urbanisme, est autorisé à assister au congrès des directeurs de ce service qui se tiendra à Rimouski le 27,28 et le 29 avril prochain. Un budget de 850 $ y est alloué.

Incendie

La nomination d'un directeur du service des incendies à été reporté, aucune raison n'a été invoquée.

Environnement

Un premier projet de règlement des milieux humides sera déposé à l'assemblée d'avril prochain.

Paroles du public

La plupart des interventions ont porté sur : le compte de taxe municipal, le budget, l'état des chemins et le projet de politique familiale. Les membres du conseil municipal sont d'accord à préparer un projet de politique familiale qui pourrait être déposé en juin 2006. Ce projet serait un soutien financier aux familles qui doivent sortir de la municipalité pour participer à des activités sportives tel que hockey, ski alpin, etc… Madame Monique Monette Laroche émet le souhait que le dit projet réponde aux besoins des familles de Ste-Anne-des-Lacs. Afin d'accélérer l'élaboration de ce projet Madame Laroche à besoin de connaître les réels besoins «J'ai le choix de mettre en place un processus de consultation populaire ou bien de rassembler les membres des familles concernées afin de former un comité de travail qui irait de l'avant avec le projet. De plus, je suis ouverte à toute sorte de suggestions, le tout afin de répondre à un besoin qui me semble très réel, précise madame Laroche».

Association du district de Sainte-Anne-des-Lacs

Soyez bons pour votre environnement !

Marceline Ste-Marie

Voulez-vous aider de façon concrète à sauver nos forêts ? L'association vous encourage à acheter du papier recyclé.

Que ce soit le papier pour l'imprimante ou bien les papiers jetables tels, le papier hygiénique, mouchoirs ou les serviettes de tables. La compagnie Cascade offre tous les types de papiers avec ses marques comme Décor, North River et Perkins. Pour le papier de photocopie ou d'imprimante recherchez la marque Nouvelle Vie DP 100. Toutes ces marques proviennent de fibres 100% recyclées de postconsommation, c'est-à-dire le papier et carton provenant de nos boîtes de recyclage. La marque PC Vert ou No Name offre des papiers jetables chez Povigo/Loblaws/Maxi. La liste se poursuit sur le site de *www.Greenpeace.ca/papiers/index.php* d'autres marques et compagnies vous y attendent!
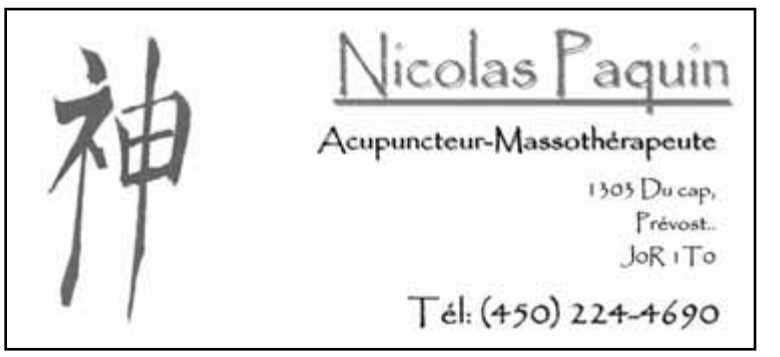
Si chaque ménage au Canada remplaçait un seul rouleau de papier hygiénique provenant de forêts anciennes (notre forêt boréale en fait partie) avec un rouleau de papier hygiénique recyclé, 47962 arbres seraient épargnés. (source: Greenpeace)